

Règlement des championnats suisses des métiers de mécanicien(ne) en machines agricoles, mécanicien(ne) en machines de chantier et mécanicien(ne) d'appareils à moteur

1 Organe responsable

L'association professionnelle Agrotec Suisse est l'organe responsable des championnats suisses des métiers de mécanicien(ne) en machines agricoles, mécanicien(ne) en machines de chantier et mécanicien(ne) d'appareils à moteur.

2 Objectif du concours

Le concours poursuit les objectifs suivants :

- offrir aux futurs professionnels la possibilité d'avoir des échanges autour de leurs expériences et de mesurer/d'évaluer leurs compétences professionnelles ;
- promouvoir l'aspect technique de nos professions et souligner l'importance d'un travail artisanal et professionnel bien fait ;
- élire les participants aux championnats internationaux des métiers parmi les trois candidats les plus performants ;
- avoir un impact publicitaire le plus durable possible auprès de la relève à travers des reportages portant sur le concours et réalisés sur place ;
- sensibiliser les visiteurs à la branche de la technique des machines agricoles et de chantier ainsi qu'à l'association professionnelle Agrotec Suisse.

3 Conditions d'inscription au concours

Les candidat(e)s qui souhaitent participer au concours doivent être en possession d'un certificat fédéral de capacité dans l'une des professions suivantes :

- mécanicien(ne) en machines agricoles ;
- mécanicien(ne) en machines de chantier ;
- mécanicien(ne) d'appareils à moteur.

Les candidat(e)s doivent impérativement :

- exercer leur métier en Suisse ou dans la Principauté de Liechtenstein ;
- résider en Suisse ou dans la Principauté de Liechtenstein ;
- avoir obtenu la note de 5.0 au moins durant la procédure de qualification ou avoir remporté un concours régional.

Les candidats qui sont employés par une entreprise de la branche au moment du concours seront privilégiés lors de la sélection.

4 Appel à candidatures et inscription

Les personnes qui souhaitent participer aux championnats suisses des métiers doivent s'inscrire via le formulaire d'inscription d'Agrotec Suisse. Après la date limite d'inscription, le département de la formation professionnelle d'Agrotec Suisse examinera les candidatures reçues et statuera sur leur admissibilité en collaboration avec le président de la commission de la formation professionnelle. Les participants seront sélectionnés selon la clé de répartition

des différentes régions. Les résultats obtenus par les participants au précédent concours tiennent lieu de référence. Aucune correspondance ne sera échangée concernant la décision du jury. Tout recours juridique est exclu.

5 Déroulement du concours

- Le concours a lieu une fois par an.
- Le nombre minimal de participants par profession est de une personne.
- Le département de la formation professionnelle élit les experts et désigne les auteurs des épreuves.

6 Épreuves du concours

Les épreuves se limitent aux disciplines fondamentales :

- moteurs,
- hydraulique,
- électricité,
- entraînements mécaniques.

D'autres épreuves, comme un concours-spectacle, peuvent être admises dans le cadre des championnats suisses des métiers.

7 Experts

Une équipe d'experts formée de spécialistes (au bénéfice d'une expérience d'expert) issus de la branche donnée est chargée d'élaborer les épreuves et de les évaluer.

Les équipes d'experts fixent les critères d'évaluation en se basant sur les pratiques en cours au championnat du monde des métiers. La décision des experts est sans appel. Tout recours juridique est exclu.

8 Frais

La participation est gratuite. Les frais d'hébergement et de restauration sont à la charge d'Agrotec Suisse. Les frais de déplacement (trajet aller-retour) ne sont pas remboursés.

9 Proclamation des résultats et remise des prix

La proclamation des résultats se déroulera selon un programme spécial. Chaque participant au concours recevra un cadeau pour le remercier de sa participation.

Le présent règlement a été approuvé par la commission de la formation professionnelle le 14 septembre 2017.

Sign. Pius Buchmann

Président CFP Agrotec Suisse

Aarberg, en juin 2023/TTE